

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V – 1002 –Tunis

AMEN BANK informe ses honorables actionnaires, que son Conseil de Surveillance, réuni le 10 novembre 2022, a décidé de proposer aux délibérations de sa prochaine Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), une augmentation de Capital par incorporation des réserves de 42.195.000 de dinars sur deux années et qui portera le capital de la banque de 132.405.000 DT à 174.600.000 DT en 2024.

- La 1^{ère} tranche du programme d'augmentation du capital sera réalisée en 2023, par l'émission de 3.783.000 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Les actions nouvelles gratuites seront attribuées aux détenteurs des 26.481.000 actions anciennes, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour sept (7) actions anciennes.
- La 2^{ème} tranche du programme d'augmentation du capital sera réalisée en 2024 par l'émission de 4.656.000 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Les actions nouvelles gratuites, seront attribuées aux détenteurs des 30.264.000 actions anciennes, à raison de deux (2) actions nouvelles gratuites pour treize (13) actions anciennes.

Les actions nouvelles gratuites issues de l'augmentation du capital prévue en 2023 porteront jouissance en dividendes, à partir du 1^{er} Janvier 2023. Idem pour les actions nouvelles gratuites, issues de l'augmentation du capital prévue en 2024 qui porteront jouissance en dividendes, à partir du 1^{er} Janvier 2024.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.